MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2014 /// en date du portant modification n°3 dans la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges

Préfet de la région Lorraine Préfet de la Zone de Défense Est et de Sécurité Est Préfet de La Moselle Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-1 et R211-1
- Vu le décret 2009-1294 du 26 octobre 2009 relatif à la composition des Conseils des Caisses Primaires d'Assurance Maladie et de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- Vu l'arrêté SGAR n°2009 -568 en date du 8 décembre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein des conseils des caisses primaires d'assurance maladie de la région Lorraine ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté SGAR n° 493 en date du 14 décembre 2011 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges ;
- Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale:

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'annexe à l'arrêté S.G.A.R n° 2011-493 du 14 décembre 2011 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges est modifiée comme suit :

Pour les représentants des assurés sociaux sur désignation de :

La Confédération Générale du Travail

- Est nommé :

titulaire

Monsieur COLIN Hervé

~ En remplacement de

Madame BARBIERI Catherine

Article 2: Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Lorraine, le Préfet du département des Vosges et le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au bulletin officiel de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs la préfecture du département.

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,

L'Attachée

Chef du Pôle de Coordination Régionale

Beatrice PRADAYRBD MARTINET 034 METZ Cédex 01 Tel 03 87 34 87 34 Fax : 03 87 32 57 39 www.lorraine.pref.gouv.fr

l<u>e Préf</u>et de la Région Lorrainsⁱ

FET COELLA REGION LORRAINE



PREFET DE LA REGION LORRAINE

MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2014 - Den date du 2 5 AVA. 2014 portant modification n° 5 des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Vosges

Préfet de la région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense Est et de Sécurité Est
Préfet de La Moselle
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, L.231-2 à L.231-6-1 et D.231-1 à D.231-4 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2011-366 du 7 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Vosges ;
- Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

ARRÊTE

Article 1: L'annexe à l'arrêté S.G.A.R. n° 2011-366 du 7 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Vosges est modifiée comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux sur désignation de :

- la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
- Est nommé :

suppléant

Monsieur

Bruno

DAVILLER

le Préset de la Région Lorraine

TIDELA REGION LORRAINE

En remplacement de

Madame

Claudine

TATIN

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Lorraine, le Préfet du département des Vosges et le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au bulletin officiel de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs la préfecture du département.

POUR COPIE CONFORME A L'OUGINAL

Pour la Préfet,

L'Attach+2

Chef du Pôle de Coordination Régionale

Béatrice IBPAZIOTA COZOSA METZ Cedex 01 Tel. 0387 34 Chental CASST 32 9739

www.lorraine.pref.gouv.fr